



**DELIBERATION N° 24/092 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À L'ACTIVITÉ
D'ACCUEIL DE JOUR GÉRÉE PAR LA FALEP SUR LA COMMUNE D'AIACCIU**

**CHÌ APPROVA A CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU PAR L'ATTIVITÀ
D'ACCOLTA DI GHJORNU GISTITA DA A FALEP IN A CUMUNA D'AIACCIU**

REUNION DU 24 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre juillet, la Commission Permanente, convoquée le 16 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENT : M.

Paul-Félix BENEDETTI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant création du fonds de solidarité pour le logement, et notamment son article 65,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles 115-1 à 115-5 du chapitre 5 relatifs à la lutte contre la pauvreté et les exclusions,
- VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à

sa Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la convention relative au financement de la structure « accueil de jour » Stella Maris à conclure avec la FALEP pour l'année 2024, figurant en annexe de la présente délibération, et

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

ARTICLE 2 :

FIXE la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif « accueil de jour » Stella Maris géré par la FALEP à 115 000 euros pour l'année 2024, et

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2024 - Section Fonctionnement
PROGRAMME : 5121 - Insertion Précarité

MONTANT DISPONIBLE618 000 €

Fédération des associations laïques et d'éducation populaire FALEP

Subvention pour le fonctionnement de l'Accueil de jour Stella Maris sur la commune d'Aiacciu - Exercice 2024.....115 000 €

MONTANT AFFECTE115 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU503 000 €

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 juillet 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 JUILLET 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU PAR L'ATTIVITÀ
D'ACCOLTA DI GHJORNU GISTITA DA A FALEP IN A
CUMUNA D'AIACCIU**

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À
L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL DE JOUR GÉRÉE PAR LA FALEP
SUR LA COMMUNE D'AIACCIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente (FALEP), offre depuis 1996 un accueil inconditionnel aux personnes en difficulté, et souvent marginalisées, de la région ajaccienne.

La structure propose à la fois des services répondant aux besoins élémentaires des personnes en grande précarité (douche, buanderie, vestiaire, ...), mais aussi un cadre de vie permettant de restaurer le lien social, et un accompagnement social global avec orientation, en fonction des besoins identifiés, vers un large réseau de partenaires (colis alimentaires, permanences sociales et médicales).

L'objectif est de permettre à un public souvent très marginalisé d'accéder aux droits.

En 2023, la fréquentation de l'accueil de jour a nettement augmenté : 1 029 ont utilisé les services, soit 32 % de plus qu'en 2023. Il s'agit en grande majorité des personnes seules.

La structure enregistre en moyenne près de 52 visites par jour, en premier lieu pour l'utilisation des services de première nécessité.

Les entretiens individuels - 760 en 2023 - permettent ensuite d'engager un accompagnement personnalisé pour l'ouverture de droits, l'accès à un hébergement ou un logement, l'orientation vers les structures d'insertion, ou encore une prise en charge des problématiques liées à la santé.

Pour 2024, le coût global de l'action est estimé à 421 542 euros.

En complément des financements de l'Etat qui s'élèvent à 185 000 euros (44 %), il est proposé que la Collectivité de Corse contribue au fonctionnement de l'activité pour un montant de 115 000 euros pour 2024, soit 27,2 % du budget global. Cette répartition est conforme aux années antérieures, la participation de la Collectivité de Corse restant stable (112 190 € les années antérieures).

L'association reçoit également des financements pour des emplois aidés et complète son budget par des reprises de fonds dédiés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 : Programme 5121 - Chapitre 934 - Fonction 93428 - Compte 65748.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention de financement à conclure avec la FALEP telle que figurant en annexe, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir ;
- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif d'accueil de jour sur la commune d'Aiacciu à 115 000 euros au titre de l'année 2024, et d'imputer les crédits nécessaires au programme 5121 - Insertion Précarité - Section Fonctionnement du budget de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF D'ACCUEIL DE JOUR
Exercice 2024

ENTRE

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse,

D'une part,

ET

La Fédération des Associations Laïques et d'Education Populaire, la « FALEP », située Immeuble Le Louisiane Bâtiment A CS 30027 Aiacciu cedex 1, n° SIRET 306 663 717 00222, représentée par sa présidente,

D'autre part,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles 115-1 à 115-5 du chapitre 5 relatifs à la Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions,

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant création du fonds de solidarité pour le logement, et notamment son article 65,

VU la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,

VU la délibération n° 24/092 CP de la Commission Permanente du 24 juillet 2024 approuvant la convention relative au dispositif d'accueil de jour géré par la FALEP sur le territoire d'Aiacciu,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : *Objet de la convention*

La présente convention définit les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse participe au financement d'une prestation dite d'accueil de jour, exercée par la FALEP à Aiacciu.

ARTICLE 2 : *Objectifs de la prestation*

La mission centrale de Stella Maris est l'accueil inconditionnel pour toutes personnes en situation de précarité. L'accueil de jour constitue un espace d'observation sociale privilégié de l'évolution des situations des personnes en situation de précarité sur notre territoire. L'accueil de jour constitue une réponse à la lutte contre la pauvreté, en proposant un espace d'échanges, de sociabilité et d'accompagnement aux personnes les plus vulnérables.

L'action s'articule autour des missions suivantes :

- Un accueil inconditionnel offrant aux personnes à la rue ou en difficulté un abri dans la journée, tous les jours de la semaine ;
- La Mise à disposition de services gratuits permettant de répondre à des besoins primaires (hygiène, douches-sanitaires, vestiaire, buanderie, cafétéria et collation) ;
- Un Cadre sécurisant et professionnalisé permettant un échange convivial autour de différentes activités favorisant ainsi la relation de confiance avec les professionnels ;
- Un Service de domiciliation administrative (Arrêté n° 2A-2016-12-21-001 du 21 décembre 2016 portant agrément de la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente pour procéder à l'élection de domicile des personnes sans domicile stable)
- Des entretiens sociaux et entretiens spécifiques à la demande permettant d'initier une évaluation et un accompagnement social, dans une stratégie globale de lutte contre l'exclusion et d'accès au droit commun et au logement des personnes sans domicile. Cet accompagnement peut être internalisé ou/et en articulation avec l'ensemble des acteurs de l'intervention sociale et sanitaire.

ARTICLE 3 : Rémunération du prestataire

La Collectivité de Corse met à disposition de la FALEP pour la prestation d'accueil de jour des crédits d'un montant maximum de 115 000 euros.

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- 50 %, soit 57 500 euros seront versés à la signature de la convention ;
- le solde sera réglé sur production d'un bilan financier (comptabilité analytique) visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu aux statuts de l'association, et d'un bilan d'activité faisant état des résultats, au regard des objectifs visés à l'article 2.

Le montant du solde pourra être revu à la baisse en cas de cessation anticipée de l'activité.

Dans le cas où le compte de résultat fait apparaître un déficit ou un excédent, la FALEP présentera un rapport où seront déclinées :

- En cas d'excédent, la réaffectation du résultat et en fonction des motivations évoquées, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit, la ou les mesures qu'elle entendra mettre en place pour retrouver l'équilibre des comptes.

Ces documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse, en deux exemplaires originaux et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, avant le 30 juin 2025.

Ils devront comporter notamment les éléments suivants :

Pour le bilan financier :

- liste des cofinanceurs de la prestation, et montant alloué par chacun d'entre eux,
- liste nominative et temps de travail du personnel affecté à la prestation,

- détail de l'ensemble des charges.

Pour le bilan d'activité :

- nombre de personnes accueillies,
- indicateurs relatifs aux personnes accueillies (classe d'âge, composition familiale, situation socioprofessionnelle, caractéristiques du logement occupé, ...),
- nature des difficultés rencontrées,
- orientations vers d'autres dispositifs d'aide sociale,
- type d'accompagnement proposé,
- nombre de domiciliations administratives,
- statut d'occupation (locataire, hébergé, ...)

La FALEP s'engage à fournir à la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse, sur demande et à tout moment, d'autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

ARTICLE 4 : Communication

Aucune publication ou communication des bilans relatifs aux missions visées par la présente convention ne peut être effectuée, sauf auprès des autres partenaires financeurs, sans l'accord préalable de la Collectivité de Corse.

Le contractant ainsi que toutes personnes impliquées dans la réalisation des actions sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils ont pu recueillir au cours de leurs travaux.

ARTICLE 5 : Contrôle de la mission

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle sur pièces et sur place auprès de la FALEP qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention. A ce titre, les services de la Collectivité de Corse peuvent faire appel en tant que de besoin à toute personne ou organisme qualifiés.

Le prestataire s'engage donc à mettre à la disposition de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier, administratif et pédagogique, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'évolution de la prestation financée.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2024.

ARTICLE 7 : Dénonciation de la convention

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre cas suivant :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs,
- Non-respect des termes de la présente convention.

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant la prise de décision, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et moyens pour y remédier.

ARTICLE 8 : Litige

Tout litige dans l'exécution de la présente convention fera l'objet, à défaut d'accord amiable, d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

Aiacciu, le

**Le Président
du Conseil exécutif de Corse**

La Présidente de la FALEP

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** DDETSPP DE LA CORSE DU SUD
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional** COLLECTIVITE DE CORSE
Direction/Service Direction de l'Insertion et du Logement
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- Établissement public** AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CORSE
- Autre (préciser)** CPAM AJACCIO ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES D'EDUCATION PERMANENTE

Sigle de l'association : FALEP Site web:

1.2 Numéro Siret : 30666371700222

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W2A1000331
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : Rue Paul Colonna d'Istria - CS 30027

Code postal : 20181 Commune : AJACCIO Cedex 01

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DUBREUIL-VECCHI Prénom : Hélène

Fonction : Présidente

Téléphone : 04.95.52.07.52 Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : SIMON Prénom : Jean-Michel

Fonction : Directeur Général

Téléphone : 04.95.52.07.52 Courriel : jmsimon@falep.corsica

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

Aide Sociale à l'Enfance
Hébergement Social
Habilitation Justice
Domiciliation Administrative

attribué par

DEPARTEMENT CORSE DU SUD
ETAT
ETAT
ETAT

en date du :

01/01/1977
01/01/1985
01/01/1990
19/01/2022

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FNARS/ CNLAPS/ FNSF/ FAPIL/ FENAMEF/ FESJ/ CRESS

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Associations culturelles et sportives - Loi 1901

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	58
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	1
Nombre total de salariés :	110
dont nombre d'emplois aidés	5
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	93,06
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	7386

5. Budget¹ de l'association

Année 2023 ou exercice du 01/01/2023 au 31/12/23

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	351287	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	357080
Achats matières et fournitures	351287	73 - Concours publics	3372879
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	2635589
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	1776089
61 - Services extérieurs	989265		
Locations	745069		
Entretien et réparation	82023		
Assurance	46531	Conseil-s Régional(aux) :	331000
Documentation	15942		
Prestations extérieures	99700		
62 - Autres services extérieurs	201278	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	101894		
Publicité, publication	1550		
Déplacements, missions	55656	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	110100
Services bancaires, autres	42178		
63 - Impôts et taxes	338851		
Impôts et taxes sur rémunération	274818		
Autres impôts et taxes	64033	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	160100
64 - Charges de personnel	4422961	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	3116728	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	60100
Charges sociales	1224453	Autres établissements publics	198200
Autres charges de personnel	81780	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	419724	75 - Autres produits de gestion courante	293485
		756. Cotisations	293485
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières	16000	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	85643	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	32518	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	193094
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	5400
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	6857527	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	6857527
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	6857527	TOTAL DONT CVN	6857527

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projetVotre demande est adressée à la politique de la ville ? oui**Intitulé :**

ACCUEIL DE JOUR "STELLA MARIS"

Objectifs :

L'objectif est de favoriser l'accès aux droits et aux soins pour les personnes précaires, vulnérables ou marginalisées.

- 1- Améliorer l'accès aux droits des personnes (CMU, CMU-C, ACS...) et lutter contre le renoncement aux soins.
- 2- Promouvoir la santé mentale.
- 3- Accompagner le retour des personnes précaires dans les dispositifs de droit commun.

Description :

Stella Maris offre un ensemble de prestations aux personnes les plus en difficultés et sans domicile stable.

Des services dont l'objectif est de répondre à des besoins primaires, sanitaires-douches, buanderie-vestiaire.

Un accueil respectueux et anonyme, à l'espace détente dans lequel les collations sont gratuites permettant aux personnes de se poser dans un lieu en journée en se sentant en sécurité.

Une écoute attentive, bienveillante, assurée en complémentarité d'intervention entre agents d'accueil, travailleurs sociaux et psychologue, avec un service de domiciliation administrative avec consigne numérique solidaire.

Un échange convivial qui permet d'établir une relation de confiance avec des professionnels autour de différentes activités internes (bibliothèque, concours jeux échecs-dames, expression) et de permanences de partenaires sous convention : juridiques (CDAD), médicales (médecin du monde, France addictions, EMPP).

Un accompagnement social de proximité, et psychologique prenant en compte la disponibilité et les capacités du moment de la personne : entretiens sociaux pour ouverture de droits, aide alimentaire, accompagnement vers l'hébergement-logement, à la préparation à l'emploi, médiation santé et accompagnement à l'accès aux soins, entretiens psychosociaux.

Un service de domiciliation administrative.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Toute personne majeure en situation de vulnérabilité et/ou de précarité (que celle-ci soit psychique, physique ou sociale) se présentant dans les locaux de l'Accueil de Jour Stella Maris.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

AJACCIO

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

1 travailleur social coordonnateur 1 ETP (6 mois) transformé 1 chef de service à 1 ETP (6 mois) : incidence financière faible
 2 travailleurs sociaux
 1 psychologue à 0.8 ETP (ARS)
 1 animateur santé (adulte relais)
 1 médiateur
 1 agent d'accueil
 1 agent d'accueil en apprentissage
 quote-part points direction/administration

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié	8	7.80
dont en CDI	6	5.8
dont en CDD	2	2
dont emplois aidés ⁴	2	2
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 1/1/24 au 31/12/24

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

L'évaluation réalisée fait l'objet d'un rapport d'activité qualitatif et quantitatif, conformément à la convention.

Des bilans d'étape sont également effectués pour être présentés lors de différentes réunions institutionnelles.

Les indicateurs quantitatifs retenus concernent le taux de fréquentation du public vérifiable grâce à la comptabilisation : du nombre d'entretiens formels et informels, du nombre de personnes rencontrées,

une évaluation plus qualitative portera sur le recensement des problématiques et des troubles psychiques rencontrés;

le nombre de liens effectués avec les différents partenaires et l'effectivité des orientations proposées aux personnes rencontrées.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2024 ou exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	16100	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	4100	73 - Concours publics	
Autres fournitures	12000	74 - Subventions d'exploitation²	360258
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	34580	DDETSPP	185000
Locations	19000		
Entretien et réparation	13000		
Assurance	180	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	400	COLLECTIVITE DE CORSE	115000
Prestations extérieures	2000		
62 - Autres services extérieurs	7440	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2020		
Publicité, publication			
Déplacements, missions	2920	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	2500		
63 - Impôts et taxes	20706		
Impôts et taxes sur rémunération	17738		
Autres impôts et taxes	2968	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	31742
64 - Charges de personnel	329450	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	228334	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	28516
Charges sociales	96755	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	4361	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	9600	75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	3666	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	61284
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	421542	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	421542

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	421542	TOTAL DONT CVN	421542

La subvention sollicitée de 115000 €, objet de la présente demande représente 27,29 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n°

DEMANDE D'EQUIPEMENTS

Date de la demande :

<input type="checkbox"/> Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation	<input type="checkbox"/> Demande d'équipement à titre permanent ou de longue durée
Date de la manifestation :	Date de début :
Titre - nom de la manifestation :	Date de fin :
Descriptif sommaire de la manifestation :	Qualification du besoin / projet concerné par la demande :
Nombre de personnes attendues :	Nombre de bénéficiaires :
Horaire de la manifestation : Début : h Fin : h	

Site-lieu ou équipement :	Matériel :	Quantité :
Parc, jardin :	Sonorisation, micro, pied	
Voie publique (allée, place, square, etc.) :	Vidéoprojecteur, écran	
Stade (préciser) :	Projecteurs, éclairage	
Salle, gymnase :	Stand-Barnum 3x3m	
Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.) :	Stand-Barnum 3x3m avec électricité	
	Stand-Barnum 3x3m avec éclairage	
	Chaises	
	Tables, tréteaux	
Autre : urnes, isolements, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre, etc. préciser) :	Bancs	
	Grilles, panneaux et supports d'exposition	
	Barrières de chantiers, de police ("Vauban")	
	Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)	

Livraison ou installation conforme le :	
Etat des lieux sortant le :	
Commentaires état matériel :	
SECURITE	Partie réservée à la collectivité
Présence/ronde police souhaitée : de h à h	
Gardiennage :	

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGE"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.



FALEP - Lega di l'insignamentu di Corsica (Ligue de l'Enseignement de Corse)

Accueil de jour Stella Maris

Rue des Primevères - CS30027 - 20181 AJACCIO CEDEX 01

04 95 23 01 83 | 06 73 11 50 07



RAPPORT ANNUEL

STELLA MARIS

2023

Introduction

Stella maris est un lieu d'accueil inconditionnel ouvert en continu de 9 h à 17 h en semaine.

Ses missions sont multiples :

Accueillir dans un lieu convivial et chaleureux. Il permet à toutes personnes en situation d'errance, de grande précarité, de se poser, de se mettre à l'abri en journée afin d'y trouver entre autres du soutien, de l'écoute. Cet espace de rencontres et de partage contribue à lutter contre l'isolement social.

Accompagner et assurer un suivi individualisé pour la personne accueillie en identifiant les besoins, et en élaborant un plan d'accompagnement adapté.

Favoriser l'insertion professionnelle notamment vers les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Collaborer avec les partenaires : travailler en partenariat avec les services sociaux, les professionnels de la santé, les associations.

Proposer un soutien psychologique et médical permettant une prise en charge psychologique.

Nos conventions avec les structures Addictions France, Equipe Mobile Psychiatrique Précarité, CDAD, Médecins du monde se poursuivent.

Nous avons l'opportunité d'être reconnu par l'Assurance Maladie comme étant des utilisateurs de l' Espace Partenaire. Les travailleurs sociaux sont en relation directe avec les divers services permettant une prise en charge et une réponse rapide des dossiers.

Nous avons connu en 2023 une réorganisation du personnel avec notamment :

La nomination d'une coordinatrice, ainsi que l'augmentation du temps de travail du médiateur social (temps plein) à compter du 02/05/2023.

Une absence prolongée de la médiatrice santé a nécessité une redistribution de ses tâches vers les travailleurs sociaux.

L'équipe s'est étoffée avec l'arrivée en novembre 2023 d'un médiateur santé qui a pour mission l'accompagnement vers l'accès aux droits et aux soins, de personnes en logement, locataires dans les quartiers prioritaires Cannes et Salines (en s'appuyant sur la modalité d'intervention « aller vers »).

Le travail entrepris sur le réaménagement des locaux de Stella Maris en 2022 s'est poursuivi et semblerait se concrétiser en 2024.

Plusieurs rencontres avec l'architecte et l'équipe ont permis de finaliser des plans correspondant aux besoins identifiés.

Notre volonté de développement aujourd'hui est de tendre le plus possible vers la création d'un établissement ouvert sur son environnement, garantissant aux usagers une participation à la vie sociale.

Le nouveau projet de réaménagement des locaux de Stella Maris offrira des espaces dédiés, clairement identifiés et optimisés afin de moderniser l'espace Accueil :

- ♦ Un espace dédié au numérique,
- ♦ un lieu identifié pour les démarches,
- ♦ Rafraichir les murs et les sols,
- ♦ Réaménager l'espace buanderie et sanitaire
- ♦ Proposer un espace d'accueil santé
- ♦ Proposer un espace activités/salle de réunion
- ♦ Créer un espace dédié au personnel

DONNEES GENERALES



- Une collaboration SIAO avec 47 demandes d'hébergement effectuées
- Un flux conséquent avec 13 401 passages pour 258 jours d'ouverture. avec une moyenne de 51,9 visites par jour.
- 847 domiciliations soit avec les ayants droits 871 personnes concernées
- 257 nouvelles domiciliations en 2023
- 1029 personnes ont fréquenté l'accueil de jour pour utiliser les services proposés : cafétéria, douche, laverie.
- 760 personnes ont été reçues au moins une fois en entretien.
- Un accompagnement spécifique médiation santé qui a concerné 269 personnes
- Un soutien et suivi psychologique permettant d'accompagner vers le soin 96 personnes

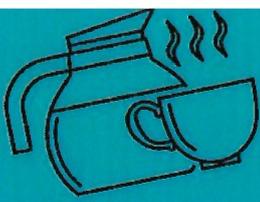
Des pôles d'activités qui interagissent entre eux

Les professionnels écoutent, informent et orientent pour permettre à chacun de trouver sa place dans l'échange social. Il s'agit d'un lieu ressources évitant aux personnes la multiplicité de démarches. L'équipe pluridisciplinaire permanente et disponible, peut proposer un accompagnement de proximité, qui tient compte de la disponibilité de la personne et de ses capacités du moment.

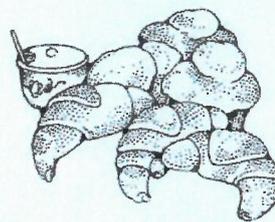
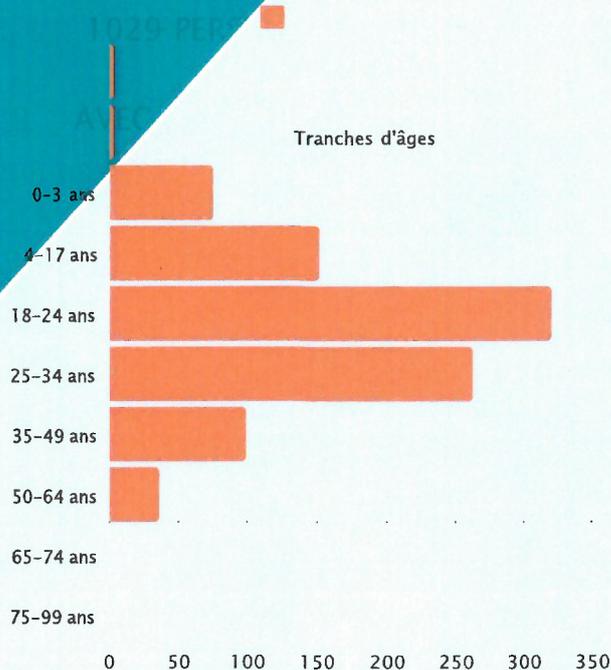
Les travailleurs sociaux, les médiateurs en santé et social, la psychologue et les agents d'accueil peuvent également s'appuyer sur des activités à caractère collectif dont le but est de favoriser l'aller vers, en leur proposant un temps d'échange différent. Cet échange convivial permet d'établir une relation de confiance avec ces professionnels. Ces activités donnent l'opportunité d'information et sensibilisation mais également de valorisation à une population qui a perdu goût aux activités collectives, d'expression et de créativité. Ces actions diversifiées en 2023 sont détaillées dans le rapport médiation santé, comme les permanences et la présence régulière d'un réseau de partenaires qui renforcent et complètent nos compétences.

Cet ensemble contribue à la réactivité immédiate entre accueil et accompagnement.





L'Espace Accueil a pour objectif d'offrir un lieu ressource à un public en très grande précarité. Il peut y trouver des services et partager des moments de convivialité, d'échanges. Ceci permet la réinscription des personnes dans une démarche de socialisation, et de les raccrocher vers le droit commun par une orientation quand cela est possible.



L'accueil - prestations de première nécessité

1029 PERSONNES UTILISENT CES SERVICES.
250 SONT DES FEMMES
AVEC 13 401 PASSAGES RECENSÉS, C'EST 51,9 PERSONNES EN MOYENNE JOURNALIÈRE

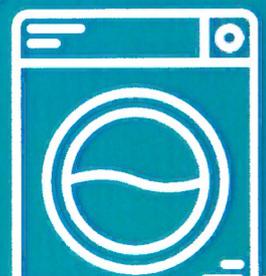
Services premières nécessité en quelques chiffres (258 jours d'ouvertures) :

6 674 petits déjeuners
3 658 boissons
226 déjeuners
267 goûters
790 douches

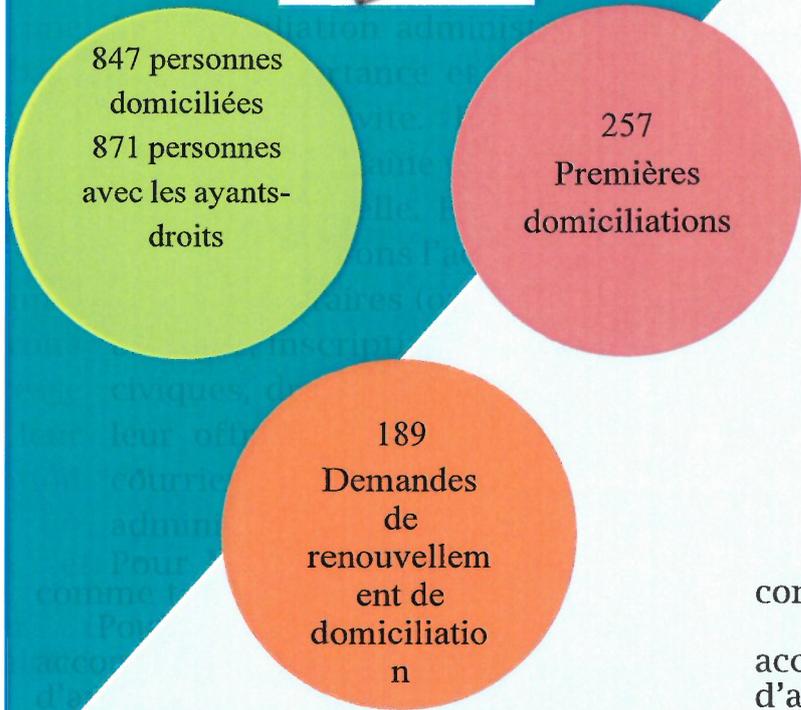
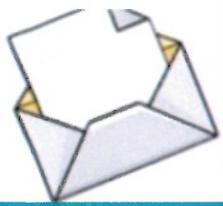
251 machines effectuées
49 services vestiaires

L'équipe d'accueil se mobilise dès l'ouverture et tout au long de la journée pour assurer un accueil de qualité, gérer le flux de personnes afin de préserver un minimum de confidentialité, organiser les rendez-vous éventuels avec les professionnels du social, de la santé, et prévenir d'éventuelles tensions. Elle assure un suivi des services :

- Proposer boissons, café et collation
- Préparer des repas d'urgence dont le besoin a particulièrement émergé cette année
- Mettre à disposition les douches avec l'ensemble du nécessaire de toilettes.
- Proposer quelques vêtements en dépannage (sous-vêtements, chaussettes, tee-shirt...)
- Organiser le service des machines dans l'espace buanderie
- Accueil téléphonique
- Prise de rendez-vous avec les professionnels du service
- Orienter, quand il est nécessaire, les personnes vers les structures adéquates
- Etablir les bons alimentaires et vestimentaires.



La domiciliation administrative



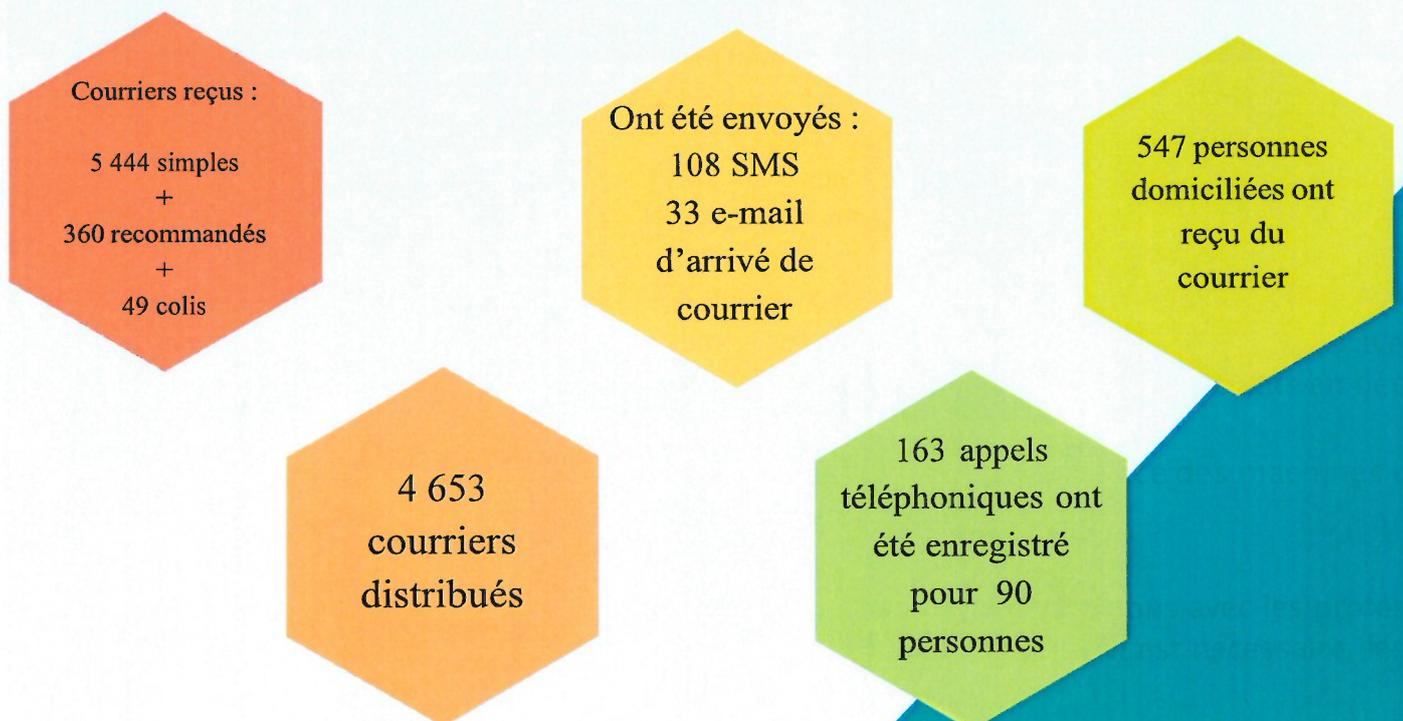
La domiciliation administrative revêt une grande importance et représente la base de notre activité. Elle est le premier maillon de la chaîne vers l'insertion sociale et professionnelle. Elle permet au public que nous recevons l'accès à leurs droits les plus élémentaires (ouverture d'un compte bancaire, inscription à Pôle Emploi, droits civiques, droit à la santé...). Cette adresse leur offre la possibilité de recevoir leur courrier, en somme la domiciliation administrative contribue :

Pour la personne accompagnée, à "être comme tout le monde".

Pour le professionnel d'engager un accompagnement social global, permettant d'amener



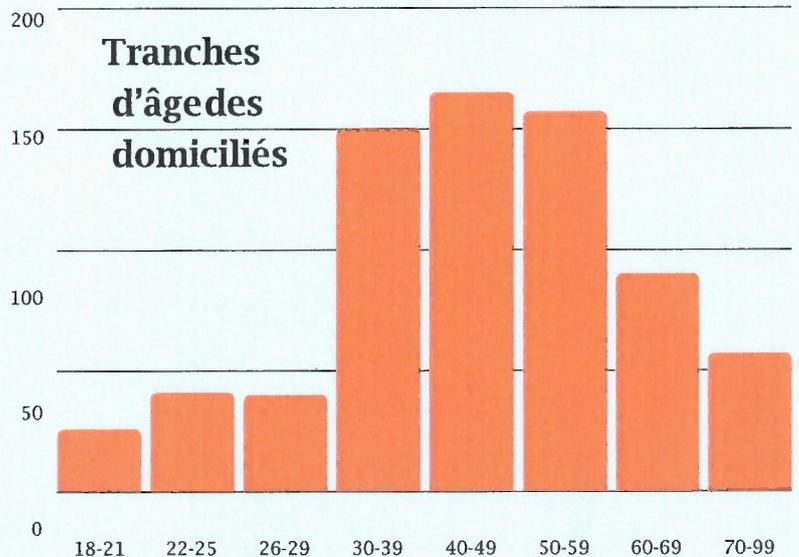
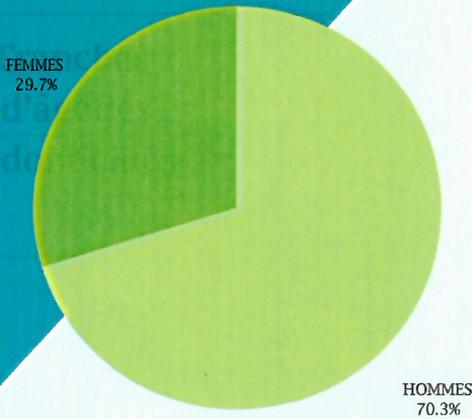
Notre outil informatique nous a permis, sur cette année de référence, d'identifier et, conformément à la réglementation légale, de régulariser notre fil active. Pour cela, des appels téléphoniques ont été effectués afin de faire le point sur chaque situation, individuellement, et d'opérer les résiliations si nécessaires.



En moyenne, le délai d'attente pour traiter les demandes de domiciliation est de 1 à 7 jours. L'agrément de Stella Maris n'offre pas la possibilité de délivrer une domiciliation administrative aux personnes en demande d'asile.

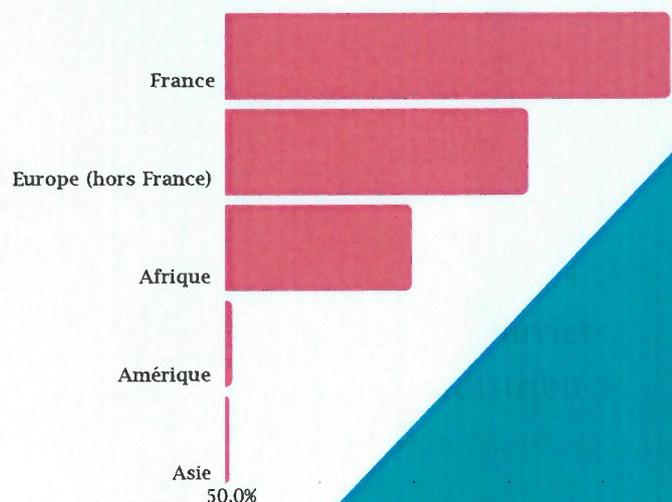
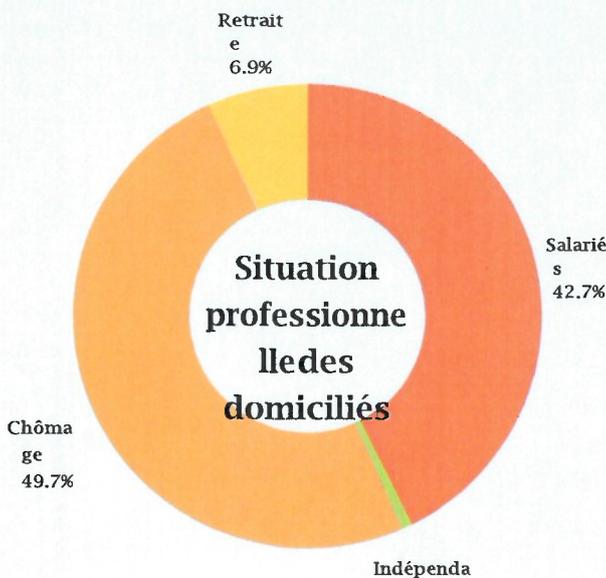
Les principaux motifs de demande de domiciliation sont l'ouverture d'un compte bancaire et les demandes de prestations sociales.

PUBLIC DOMICILIÉ



On observe que les personnes ressortissantes des pays du Maghreb sont, pour la majorité, une population "vieillissante".

Les personnes ressortissantes de la Roumanie représentent 15.6 % de nos domiciliés. Ce chiffre est le 2ème plus élevé, après les ressortissants français. La plupart d'entre eux se déplacent légalement pour travailler en France. Il s'agit aussi de la même motivation d'autres domiciliés. Au 31 décembre 2023, les personnes accompagnées exercent une activité professionnelle.



Le pôle accompagnement social et accès aux droits

Le pôle accompagnement social est constitué de quatre travailleurs sociaux dont l'un occupe depuis mai 2023 également la fonction de coordinateur.

L'équipe sociale, reçoit les personnes afin d'établir un diagnostic, d'évaluer les besoins individuels et d'établir un plan d'intervention adaptée.

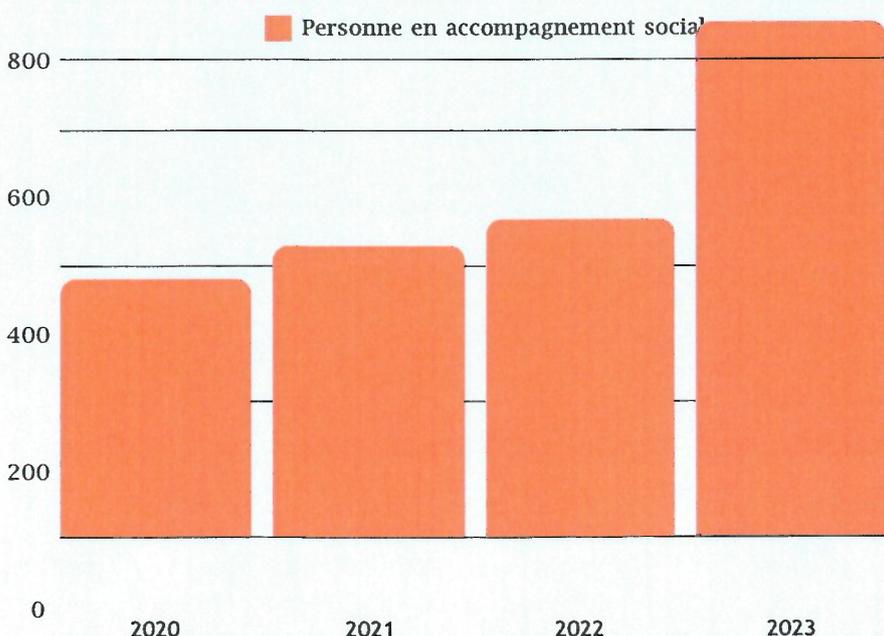
Afin d'inscrire le bénéficiaire dans un engagement actif et de l'accompagner vers le droit commun nous recevons les personnes sur rendez-vous. Néanmoins nous faisons preuve de souplesse en proposant des entretiens immédiats dans les situations d'urgence, et pour toutes les personnes relevant des dispositifs d'urgence de la Croix rouge.

Le travail de cette équipe s'organise également autour d'une présence permanente dans l'accueil de jour afin de donner la possibilité à tout moment à la personne d'exprimer une demande.

Le médiateur social a rejoint l'équipe à temps plein en mai 2023. Il facilite les interactions entre les personnes fréquentant l'accueil de jour avec l'ensemble des professionnels ainsi que des partenaires.

Son expérience dans la prévention spécialisée a permis de tisser un lien social avec la population la plus marginalisée. Ses qualités d'observations et d'écoute permettent entre autres de désamorcer les conflits.

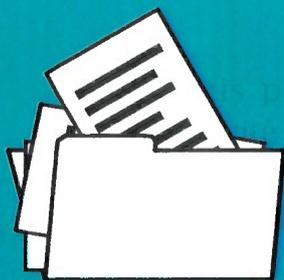
C'est un rôle central pour maintenir un environnement harmonieux et serein.



Nous pouvons constater une augmentation significative de la fréquentation.

En effet, notre accueil de jour est reconnu et identifié par le public.



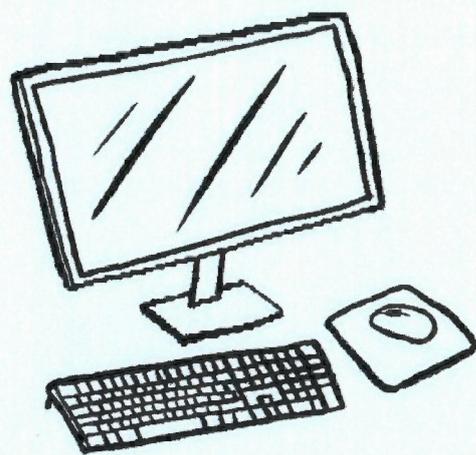


Stella Maris peut afficher une réactivité importante dans le traitement des situations, ceci est facilité par un fort partenariat avec notre environnement social.

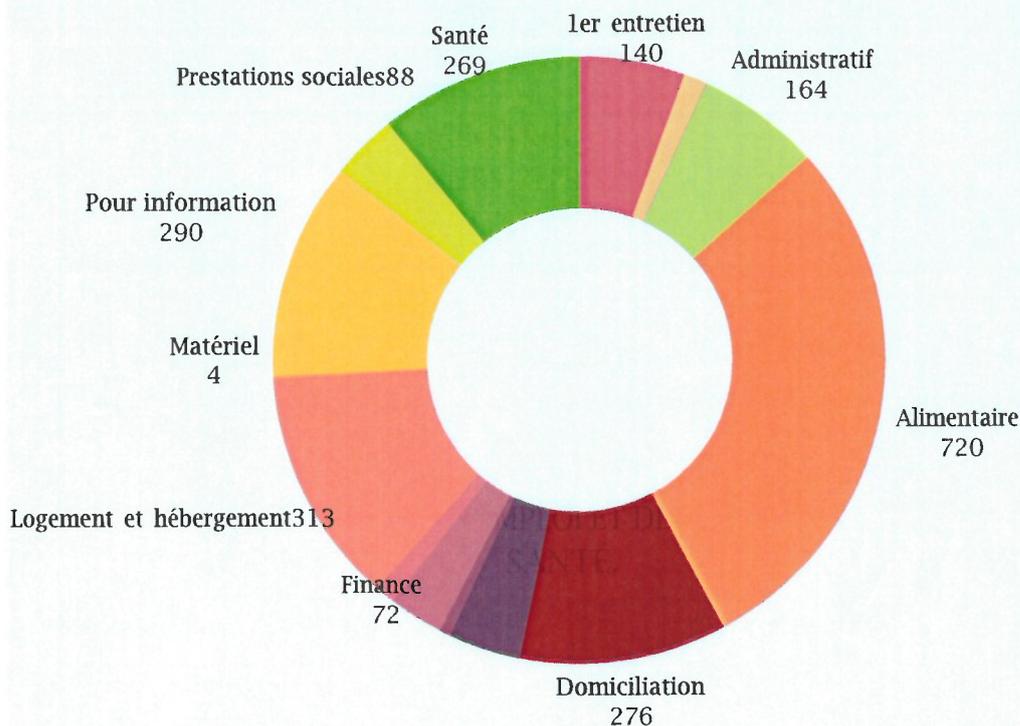
Les travailleurs sociaux, effectuent préalablement un diagnostic global de la situation et reçoivent chaque personne pour des entretiens multiples.

Permettant ainsi d'offrir une approche personnalisée à chaque individu, de mieux comprendre les besoins et attentes et dans ce sens fournir un soutien adapté.

Ceci favorisant le développement d'une relation de confiance nécessaire entre le personnel et le bénéficiaire.



REALISATION DE 2 667 ENTRETIENS FORMALISÉS ABOUTISSANT À UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT



L'INSTRUCTION DE DOSSIERS REPRÉSENTE 48,7 % DES RÉPONSES APPORTÉES AUPRÈS DE L'ENSEMBLE DES ORGANISMES POUR DES OUVERTURES DE DROITS, DÉMARCHES DIVERSES SUR LE VOLET ADMINISTRATIF, FINANCIER, DU LOGEMENT, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ.

TRAVAIL EN RÉSEAU ET PARTENARIAT CONVENTIONNÉ

STELLA MARIS LABELLISÉ POINT D'ACCÈS AUX DROITS DEPUIS 2021

Auparavant réalisées à un rythme mensuel, les permanences juridiques assurées à Stella Maris par la juriste du C. D. A. D. sont hebdomadaires. Les personnes sont reçues sur rendez-vous afin de leur consacrer un temps d'écoute et de conseil adapté.

80 personnes reçues en consultation juridique, en 33 permanences pour 2023.

STELLA MARIS PRESCRIPTEUR VERS LES ASSOCIATIONS A BUT ALIMENTAIRE

Pour le public à la rue, c'est toujours difficile d'avoir des colis adaptés (ils ne disposent ni de lieu de stockage, ni de matériel pour cuisiner) et une fréquence qui se rapproche de leur besoin et qui s'envisage au quotidien. Les « bons » sont délivrés 1 fois/mois par ménage. Les associations ont resserré leurs règles de fonctionnement.

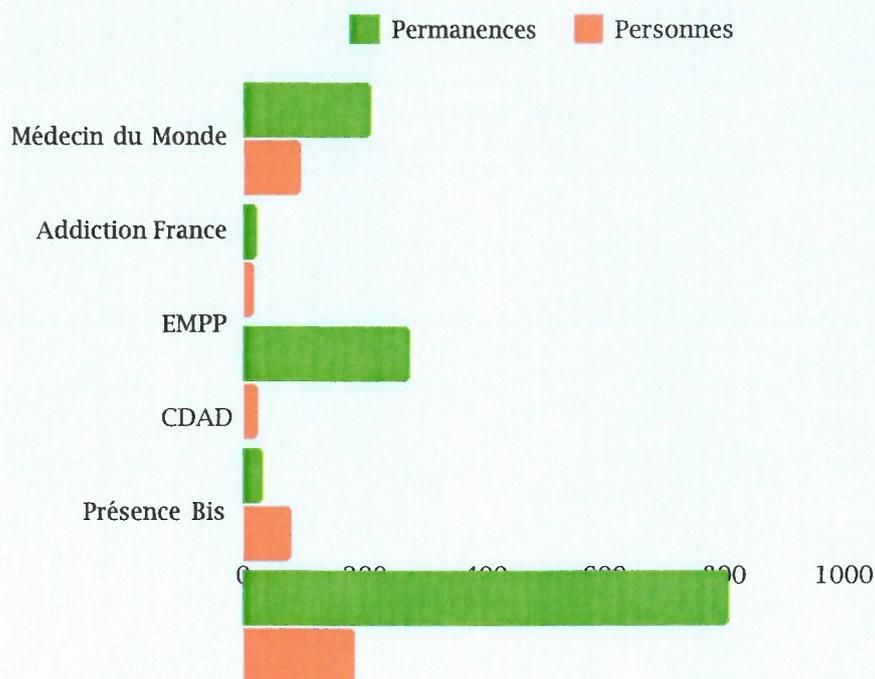
Ceci entraîne des conséquences pour les personnes de la rue qui peuvent être en difficulté face à de nouvelles contraintes.

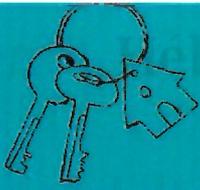
Un partenariat avec l'association Présence Bis (colis alimentaire), la Croix Rouge et le Secours Populaire est créé depuis de nombreuses années.

Nous recevons quotidiennement les personnes susceptibles de bénéficier d'un colis alimentaire. Après avoir renseigné la prescription les rendez-vous sont pris avec les associations.

L'inflation a eu pour conséquence une augmentation des demandes d'aide alimentaire.

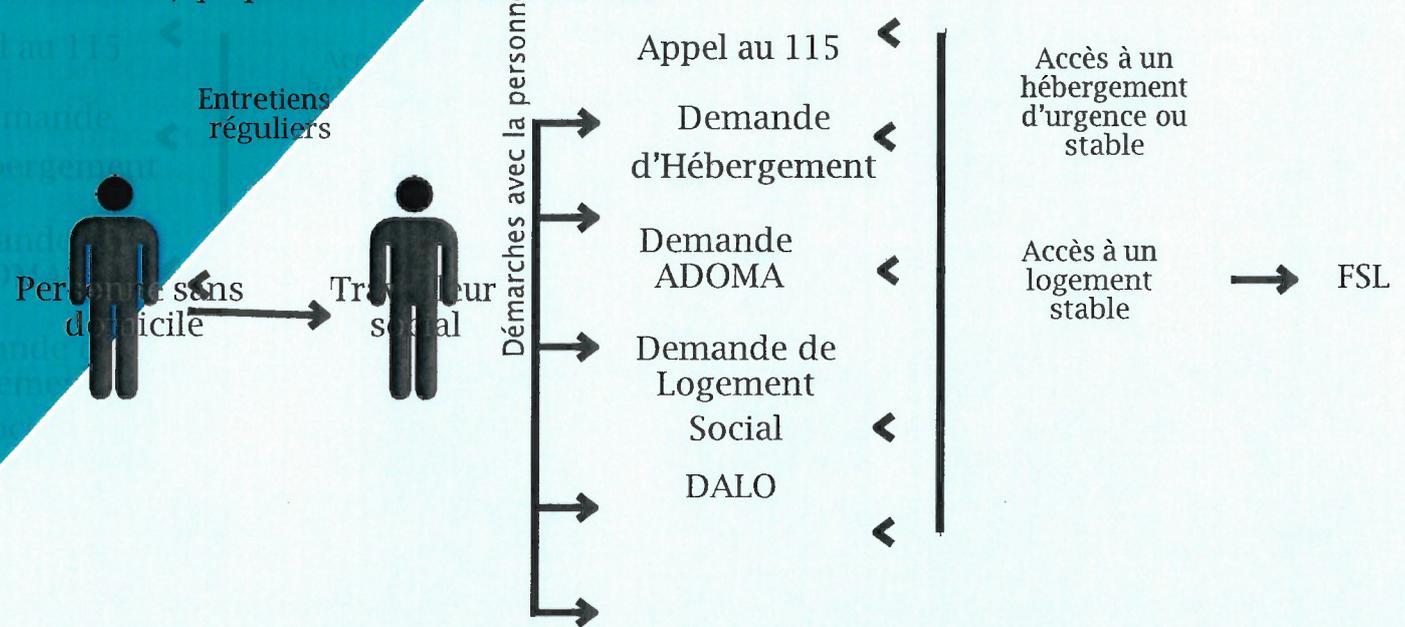
Nous comptons pour l'année 2023 : 810 Bons à l'association Présence Bis, pour 186 personnes.





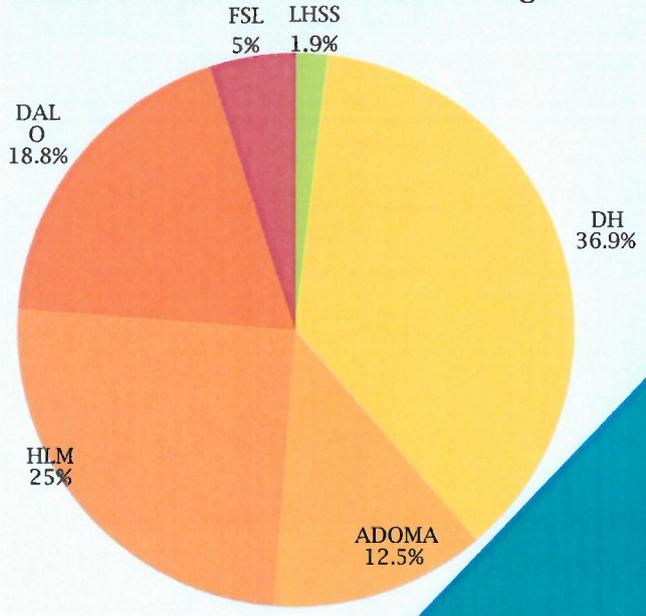
Hébergement - Logement

Le logement est une nécessité fondamentale pour chaque individu. C'est un besoin essentiel. En effet, la FALEP est inscrite dans la dynamique du logement d'abord et ce depuis des années. Concernant l'accueil de jour, les travailleurs sociaux sont majoritairement confrontés à des personnes isolées, sans-abris ou en situation de précarité. Leur point commun une très faible capacité financière. Le travail engagé auprès de ce public consiste à favoriser l'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé, qui peut se définir comme tel :



A l'exception des demandes d'hébergement d'urgence (115), les DH ne sont pas réalisées dès la première rencontre, mais bien après avoir consacré un temps de recueils d'informations et d'affinement de diagnostic. L'objectif étant d'accompagner les personnes vers le droit commun. Nous sommes également amenés à réaliser des orientations vers la structure Paese di Legnu.

LHSS	3
DH	59
ADOMA	20
HLM	40
DALO	30
FSL	8



17 personnes ont accédé à un hébergement pérenne
 39 personnes ont intégré un logement stable, en parc public ou privé

Insertion Professionnelle



La première prise en charge afin que la personne puisse se projeter vers un retour à l'emploi, est de l'orienter vers Pôle Emploi ou de l'accompagner vers une inscription comme demandeur. Nous sommes également prescripteurs sur la plateforme inclusion qui nous permet d'orienter vers des structures de l'insertion par l'activité économique les bénéficiaires éligibles à ce dispositif que ce soient les ETTI, les entreprises d'insertion, les chantiers d'insertion. Nous avons particulièrement cette année prescrit des candidatures vers le dispositif porté par l'association INIZIATIVA, les "Premières Heures".

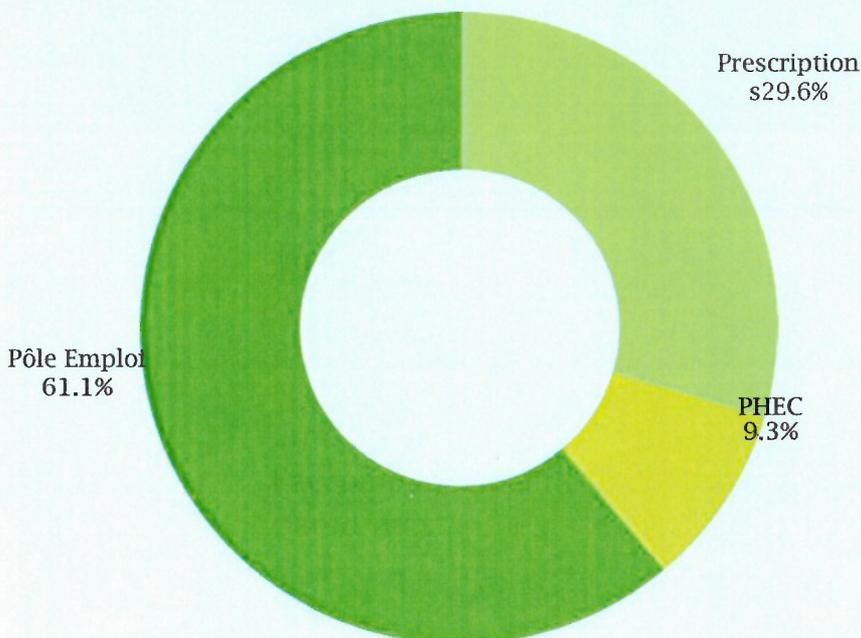
Ce dispositif constitue un premier levier qui se vaudra progressif vers une insertion professionnelle en milieu protégé.

Le partenariat étroit avec les acteurs de l'insertion, nous offre une proximité qui permet à notre sens, un suivi personnalisé et d'effectuer une veille sur la situation sociale du salarié.

L'accompagnement vers l'emploi, c'est aussi :

- Inscription au Pôle Emploi
- Rédaction de Curriculum Vitae
- Actualisation sur l'espace personnel (avec une phase de rappel afin d'éviter la radiation)

Toutes ces démarches sont effectuées en présence de la personne accompagnée afin qu'il soit acteur de son parcours mais également de le familiariser avec ses démarches dématérialisées.



Nous avons effectué des prescriptions via la plateforme inclusion pour 16 personnes, dont 5 prescriptions pour le dispositif des premières heures en chantier (PHEC).

Nous avons été en lien avec Pôle Emploi dans le cadre de l'accompagnement de 33 personnes.



Nos locaux sont mis à la disposition de nos partenaires pour des actions ponctuelles ou des permanences régulières.

En effet l'association "Médecin du Monde" a une permanence hebdomadaire : un médecin vient tous les lundis et reçoit les patients dans un cabinet privatif avec une table d'examen. Mais également : des professionnels d'Addiction France ; l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité attachée à Castelluccio ; la présence du psychiatre une fois par mois. L'accueil de jour se désigne comme un lieu de rencontre déjà repéré et familier aux personnes en état de vulnérabilité. Stella Maris facilite l'accessibilité de ces personnes à la technicité des partenaires.

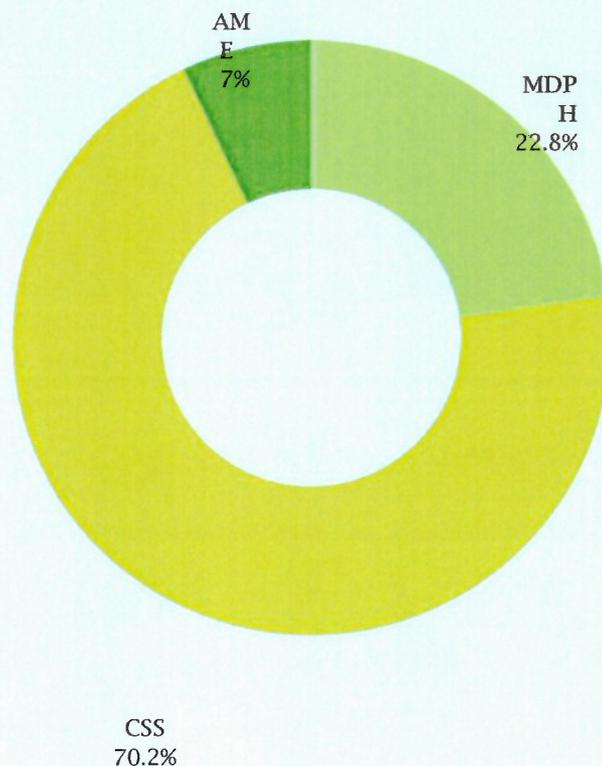
En complément de cet écrit, un rapport spécifique vient affiner les données concernant l'espace santé mieux-être.

Un médiateur santé, adulte relais a rejoint l'équipe en novembre 2023.

Ce dernier a pour missions d'informer, d'orienter et d'accompagner le public issu des quartiers prioritaires dans le domaine relatif à la santé.

Son champ d'intervention couvre le quartier des Cannes et la partie « bas » des Salines.

MDPH	13
CSS	40
AME	4



269 personnes ont bénéficié d'un accompagnement sur le volet de la santé. La psychologue a reçu 96 personnes, ce qui représente 310 entretiens.

LES PERMANENCES HEBDOMADAIRES SANTE A STELLA MARIS

Lundis après-midi médecins du monde : 211 consultations, 95 personnes différentes
 Mercredi matin Addiction France : 17 personnes en fil active, 23 permanences pour 78 contacts

Lundi matin consultations infirmières EMPP, ainsi qu'à la demande le restant de la semaine : 24 personnes différentes, en moyenne, par mois ce qui correspond à environ 276 entretiens réalisés. Se rajoutent les permanences mensuelles avec le Psychiatre, qui sont l'occasion pour ce dernier de recevoir des patients mais elles permettent également des temps de coordination avec l'équipe des travailleurs sociaux.

COLLECTIVES ACTIONS COLLECTIVES

- Participation d'usagers à la rédaction Facile A Lire et à Comprendre (FALC) du projet régional de santé - accompagnement par la psychologue du service.
- Organisation de Test Rapide d'Orientation et Diagnostique (TROD)
- Théâtre forum : création d'un spectacle composé de scénettes, écrites et jouées par des bénéficiaires de SM - avec un professionnel de l'association "la récréé - l'art est créé"
- Intervention d'addiction France, sur la prévention des addictions
- Information collective avec Iniziativa afin de sensibiliser les bénéficiaires sur le marché de l'emploi - expérience qui sera renouvelée en 2024, avec la participation d'autres acteurs de l'IAE.
- Sensibilisation démarche éco-citoyenne : installation d'un cendrier extérieur - mise en oeuvre du tri sélectif en partenariat avec la CAPA
- Activités diverses et variées : Karaoké, jeux de société, crêpes, glaces
- Distribution de présents, en avril et en fin d'année, avec la participation de la boîte au grand coeur.
- Organisation d'une fête de fin d'année



CONCLUSION

Stella Maris se prescrit comme un lieu stratégique, le service est situé au cœur même du quartier des Cannes.

Son équipe pluridisciplinaire (accueil, social, santé) permet une prise en charge globale de la personne avec un accompagnement de proximité.

760 personnes domiciliées administrativement dans notre service ont bénéficié au moins d'une fois d'un accompagnement social.

C'est pourquoi nous nous attachons à être reconnus par nos partenaires comme un lieu ressource dans cet accompagnement afin d'éviter une duplication des ressources, la confusion pour la personne suivie et une rupture dans la logique de parcours.

L'année 2024 s'annonce riche en projets dédiés à la santé, à la culture, au logement au bien-être.

« L'action sociale ne consiste pas seulement à aider les gens, elle consiste à les libérer pour qu'ils puissent s'aider eux-mêmes. » Jane Addams

FALEP
1, Rue Paul Colonna d'Istria
Immeuble OLLANDINI
CS 30027
20181 AJACCIO CEDEX 1

Jean-Michel SIMON
Directeur Général

TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT

Programme	Bénéficiaire	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2024	Echéancier de CP 2025	Echéancier de CP 2026	TOTAL
5121	FALEP 2A	Fonctionnement Accueil de jour Stella Maris 2024		115 000,00	57 500,00	57 500,00		115 000,00
								0,00
								0,00
								0,00
		TOTAUX		115 000,00	57 500,00	57 500,00	0,00	115 000,00